

C.A.P. Locales recours en révision de l'entretien professionnel 2015 Cadres C, B et A.

Ces CAP se sont tenues le 26 juin (Cadres C) et le 29 juin (Cadres B et A)

Cadres C :

La réserve de bonifications pour 2015 est de :

5 x R 1 (1 mois) 3 x R 2 (2 mois)

4 recours en CAPL :

Avant d'évoquer les 4 dossiers, les élus **F.O.-DGFIP76** ont questionné la Présidente sur le nombre de recours hiérarchique en Cadres C :

9 recours, 7 rejets totaux, 1 dossier satisfait et un dossier partiel.

Aussi les élus **F.O.** s'étonnent de ne voir que 4 recours lors de la séance alors que 7 dossiers n'ont pas eu gain de cause lors de l'entretien hiérarchique. Cela démontre que **F.O.** a raison de dénoncer l'entretien hiérarchique car de ce fait, 3 collègues n'ont pas été jusqu'au recours en CAP et perdu toute chance d'avoir satisfaction... dommage !

- 1 dossier a obtenu satisfaction totale (réduction de deux mois). **FO** : pour
- 1 dossier a obtenu l'intégralité des appréciations (**FO** : pour) mais n'a pas eu gain de cause sur la bonification (**FO** contre)
- 1 dossier a obtenu une partie des appréciations (**FO** : abs) et n'a pas eu gain de cause sur la bonification (**FO** : contre)
- 1 dossier n'a pas été bonifié. (**F.O.** : contre)

Lors des débats la direction a fait valoir que les 4 agents étaient des bons éléments, voire très bon mais qu'au sein des unités, s'ils n'avaient pas obtenu de bonification, c'est que d'autres agents méritaient aussi celle -ci.

Juste avant de passer au vote, à l'issue des débats sur les situations individuelles, les élus **FO** ont rappelé que la CAP a un quota de bonifications qui permet justement de compenser ce manque de bonifications lors de la répartition entre services.

Les élus **F.O.** ont développé les conditions difficiles d'exercice des missions qui sont de plus en plus complexes et techniques, sans oublier les suppressions et les vacances d'emplois.

Les collègues, dont la conscience professionnelle n'est pas discutable, ressentent un profond découragement et se demandent que faire de plus pour que la qualité de leur travail soit enfin reconnue.

Pour **F.O.**, le rôle de la CAP est bien de démontrer que l'administration sait récompenser la qualité de leur travail alors que les perspectives sont très sombres (gel du point d'indice, baisse du pouvoir d'achat...)

La Présidente reconnaît qu'il y a dans ce département des agents de qualité qui assurent avec beaucoup de compétence leurs missions auprès des usagers.

Cadres B :

La Présidente rappelle que l'entretien d'évaluation est un moment fort dans l'année qui doit être conduit avec franchise. Elle souligne l'importance de la cohérence entre le tableau synoptique et les appréciations littérales. Elle précise que c'est un exercice annuel et évolutif mais pas nécessairement lié à l'ancienneté (il peut y avoir de jeunes agents excellents), qu'il ne suffit pas de faire un copier-coller d'une année sur l'autre.

La réserve de bonifications pour 2015 est de :

6 x R 1 (1 mois) et 3 x R 2 (2 mois)

7 recours en CAPL :

3 Contrôleurs Principaux, 1 Contrôleur 1^{ère} classe et 3 Contrôleurs 2^{ème} classe.

Nombre de recours hiérarchique 11

2 acceptation totale – 1 rejet partiel – 1 rejet total

- 1 dossier a obtenu une bonification de 2 mois. (F.O. : pour)
- 2 dossiers ont obtenu une bonification de 1 mois. (F.O. : pour)
- 4 dossiers n'ont pas eu gain de cause. (F.O. : contre)

La Direction a refusé toute modification des appréciations littérales. (F.O. : contre)

Les élus **F.O.-DGFIP76** regrettent également que les réserves de bonifications n'aient pas permis de satisfaire plus largement des dossiers qui le méritaient.

Cadres A :

La réserve de bonifications pour 2015 est de :

3 x R 1 (1 mois) pas de réserve R2

3 recours en CAPL :

Nombre de recours hiérarchique : 6

1 rejet partiel – 5 rejets totaux. Un des 6 agents a demandé l'entretien.

Les 3 dossiers présentés au plan local n'ont pas obtenu gain de cause. Les demandes portaient sur l'obtention de la bonification maximale, chacun avait 1 mois de bonification en amont de la CAP. (F.O. : contre)

La Direction a cependant reconnu la grande qualité des dossiers présentés.

Le débat a porté sur l'absence de réserve à 2 mois en CAP locale. La Présidente admet le bien fondé de la demande et la réserve de 2 mois sera donc constituée pour la prochaine campagne.

